

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 7 AVRIL 2021**

**CM2021/04/07/07 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET
PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5219-1 , L.5217-10-11 ; D 5217-12 et D 5217-13 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

Vu l'article 6 de l'ordonnance du 1er avril 2020 réactivé par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux métropoles ;

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le Directeur régional des finances publiques ;

Vu le compte administratif 2020 du budget principal établi par le Président de la Métropole et adopté lors de la présente séance ;

Considérant que les résultats 2020 à intégrer au budget primitif 2021 de la métropole du Grand Paris sont retracés dans les tableaux ci-après ;

La commission finances consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2020 du budget principal, comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice 2020	84 680 222,87 €
B	résultats antérieurs reportés	67 191 339,59 €
C résultat à affecter (C=A+B)		151 871 562,46 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice 2020	14 813 295,11 €
E	résultats antérieurs reportés	6 388 213,72 €
F	restes à réaliser en dépenses	92 342 797,48 €
G	restes à réaliser en recettes	0,00 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-92 342 797,48 €
I solde d'investissement de la section d'investissement (I=D+E+H)		-71 141 288,65 €
soit un besoin de financement de :		71 141 288,65 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	71 141 288,65 €
K	dotations complémentaires en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	excédent reporté en section de fonctionnement	80 730 273,81 €

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.